

PROCÈS VERBAL DE VISITE

Archidiaconé d'eleon

DE LA PAROISSE DE Sirun

Seigneur

L'AN mil sept cent soixante-^{quatre} le ^{vingt} cinq du mois de May — Nous Jean Francois de la Marche par La Misericorde de Dieu, Ecluy grace du St. Siege apostolique Evêque Comte de Lion, Conseiller du Roy en ses Conseils &c

Patron

Nous sommes transportés en l'Eglise Paroissiale de Sirun — pour y faire notre Visite, suivant notre Mandement du ^{vingt} six du mois d'avril — de la présente année, envoyé trois semaines auparavant au Sieur Recteur de ladite Paroisse; où étant arrivé, & ayant fait les Prières & Cérémonies qui s'observent en pareil cas, Nous avons procédé à ladite Visite ainsi qu'il suit.

Justice Royale

Nous avons visité

Le Tabernacle, *en Etat*

Décimateurs

Le Saint Ciboire, *en Etat*

Le grand Autel, *en Etat*

Adresse des Lettres

Les Fonts Baptismaux, *en Etat*

Les Vases des Saintes Huiles, *en Etat*

Nombre des Communians

Les Autels, *en Etat*

Recteur

Les Confessionnaux, *en Etat*

Curé

La Chaire, *en Etat*

Prêtres

La Charpente & Couverture de l'Eglise, *en Etat, excepté la corniche près les orgues du côté de l'épître prête à tomber par vétusté, & les lambris du portique à Reparer*

Les Murs, *Bons*

Suite des Prêtres

Les Vitres, *En Stat*

Les Images & Tableaux, *En Stat de decence*

Les Bancs, *Bons*

Marguilliers ou Trésoriers
sortis de Charge qui n'ont
pas rendu leurs Comptes

Le Cimetiere, *Les barrières du cimetiere mauvaises*

La Sacristie, *En Stat*

Les Vases sacrés, *En Stat*

Marguilliers en Charge

Les Ornaments, *Les ornemens violets & vers mal propres. il n'y
a pas de chappe verte. Les ornemens d'ordinaire tous déchirés*

Le Linge, *Les nappes du maître autel ne sont pas*

Chapelles fondées en titre
de Bénéfices

Bonnes

Les Livres, *Le graduel & vespéral du chœur mauvais
les missels mauvais, point de Rituel*

Titulaires desd. Chapelles

Les Registres de Baptême, *En Stat*

Patron

Le Tableau des Fondations, *En Stat*

Revenu

Charges desdites Chapelles,
& si elles sont acquittées,

NOUS avons demandé ensuite que l'on Nous représentât les
Comptes du Revenu temporel de ladite Église, par l'examen
duquel il Nous a paru qu'elle jouit de

	de Revenu fixe, ci.	l.	..	d.
Chapelles Domestiques,	sur lequel Revenu le Trésor paie pour l'acquit des Fondations la somme de..	l.	..	d.

Déduction faite desdites sommes, reste

Le Compte dudit Trésor,

Argent comptant restant audit Trésor. *toutes charges acquittées 1600.^{..}*

Les Titres & Papiers du Trésor, *Substat*

Inventaire des Titres & Papiers,

Coffre à trois clefs,

Confrairies,

Dont & de ce que dessus Nous avons dressé le présent Procès
verbal, pour servir & valoir ce que de raison, les jour & an
ci-dessus, & avons signé.